# Profession de foi - CAP des Techniciens Supérieurs du Développement Durable

« Les portes de l'avenir sont ouvertes à ceux qui savent les pousser »
**(Coluche)**

## LE SNAFIT-UNSA

Depuis les élections de 2014, la fédération UNSA Développement Durable est incontournable au sein de nos ministères.

Nos trois sièges au Comité Technique Ministériel (CTM) obligent l'Administration à nous associer aux grands débats ainsi qu'à l'ensemble des groupes de travail.

Notre participation aux réunions de dialogue inscrites à l'agenda social, a permis par notre persévérance de remettre au centre des échanges la notion de continuum de carrière par l'amélioration de l'accès de la catégorie C à B, de B à A et de A à A+.

Voter pour le SNAFiT-UNSA permettra :

- ▶ de faire entendre vos revendications dans les instances nationales (CAP, CTM, CHSCTM, CT des DDI …) ;
- ▶ de renforcer la représentativité du SNAFiT-UNSA et celle de la fédération au niveau ministériel pour faire entendre un discours constructif face à ceux qui sont toujours contre tout sans rien proposer de réaliste.

**LE SECRETAIRE GENERAL**

**Le 6 décembre 2018, votez pour vos représentants à la CAP :**

| GRADE TSDD | GRADE TSPDD | GRADE TSCDD |
|---|---|---|
| **CERES Michel**<br>*(DIR MEMN)* | **BURTE Valérie**<br>*(DIR E)* | **CHASSAGNOL Hélène**<br>*(CEREMA)* |
| **MOYAUX Loïc**<br>*(DDTM 17)* | **PINEAU David**<br>*(DDTM 85)* | **FALLOURD Laurent**<br>*(SNIA Lyon)* |
| **BILLO Saint-Ange**<br>*(IFSTTAR)* | **ALLAIN Marjerie**<br>*(DREAL Centre Val de Loire)* | **FRIAUD Jérôme**<br>*(DDT 01)* |
| **HENNERON Stéphane**<br>*(DIR N)* | **PICARD Alexandre**<br>*(VNF)* | **VERDEAUX Alain**<br>*(SNIA Guyane)* |
| | **RIAUDEL Gildas**<br>*(DDTM 22)* | **GANTZER Alexandre**<br>*(DDT 57)* |
| | **BIZET Christian**<br>*(DDT 38)* | **ALBERTINI Jean-Paul**<br>*(DDTM Haute-Corse)* |
| | | **MARQUES Valérie**<br>*(DIR SO)* |
| | | **FERNANDEZ Michel**<br>*(DIRM Méditerranée)* |

## 3 raisons de voter SNAFiT-UNSA

### 1 La proximité d'un syndicat réaliste...

Face aux réorganisations et aux changements de caps incessants, le SNAFiT-UNSA est toujours resté force de propositions en refusant la politique de la chaise vide. Nous choisissons une approche constructive des sujets, plutôt que des promesses utopiques. Nous accompagnons les TSDD dans les différentes étapes de la vie professionnelle (mutation, promotion, recours,…) défendues en CAP.

### 2 …A votre écoute…

Véritable pivot de nos ministères à la croisée de tous les métiers et des niveaux de responsabilités, les TSDD doivent être justement reconnus, à la place qu'ils méritent.

Nous constatons que des inégalités peuvent apparaître avec l'inter-ministérialité. Les réponses proposées, jusqu'à présent, ne sont absolument pas satisfaisantes (décroisement, PNA précaire,…). Le SNAFiT-UNSA continuera à se mobiliser, afin que les TSDD puissent bénéficier des meilleures conditions de rémunération et de carrière possibles. Cela passe obligatoirement par l'égalité de traitement des fonctionnaires et l'harmonisation par le haut du niveau de rémunération : « même travail, même salaire ! ».

Le SNAFiT-UNSA agira pour faire reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle, afin de constituer un vrai continuum de carrière, de la catégorie C à la catégorie A+.

La CAP doit rester une instance centralisée, au sein de laquelle les élus du SNAFiT-UNSA continueront à défendre au mieux vos intérêts collectifs et particuliers, en toute transparence, indépendance et en toute équité. **Nous vous apportons l'appui d'experts qui vous écoutent, fournissent des réponses adaptées à chacun et réalisent un suivi personnalisé de vos dossiers.**

### 3 ...Agissant avec responsabilité et détermination...

« Action Publique 2022 » annonce, d'ores et déjà, que demain sera semé d'embûches pour défendre le service public et le statut des TSDD mais « les portes de l'avenir sont ouvertes à ceux qui savent les pousser ». Nous veillerons à ce que les métiers et les compétences demeurent une priorité pour nos ministères.

Aussi, le SNAFiT-UNSA prône :

- ▶ un syndicat constructif, dans un contexte de réformes imposées ;
- ▶ un syndicat réaliste, défendant l'intérêt collectif, sans concession à des idées politiques ;
- ▶ un syndicat de valeurs : autonome, laïque, indépendant, républicain ;
- ▶ un syndicat force de propositions sur la filière technique : recrutement, formation, rémunération, carrière, promotion, … ;
- ▶ un syndicat des agents techniques des MTES-MCT regroupant tous les corps et grades techniques, pour une meilleure connaissance et une expertise reconnue ;
- ▶ un syndicat d'experts pour la carrière des TSDD.

**Le 6 décembre 2018, votez pour le SNAFiT-UNSA !**
**Un syndicat qui défend vos droits et respecte vos valeurs.**

# POUR LA DEFENSE DE TOU(TE)S LES TECHNICIEN(NE)S SUPERIEUR(E)S

Dans le contexte de réformes imposées par la démarche « Action publique 2022 », le SNAFiT-UNSA est un syndicat proche, à votre écoute, qui agit avec détermination et combativité.
Les enjeux environnementaux et les missions de service public portés par les TSDD doivent être reconnus à leur juste valeur.
Le SNAFiT-UNSA est un syndicat constructif et réaliste qui défend l'intérêt collectif et particulier des TSDD par ses actions quotidiennes et à venir.
Expert de la carrière des TSDD, le SNAFiT-UNSA revendique des avancées en matière de recrutement et formation, de rémunération ainsi que de carrière et promotion.

## RECRUTEMENT et FORMATION

Par ses contributions à la défense de tous, le SNAFiT-UNSA a obtenu notamment la fin du concours externe de recrutement spécifique à l'île de France (au bénéfice d'un recrutement uniquement national) et une augmentation significative des recrutements externes et internes.

Pour l'avenir, le SNAFiT-UNSA défendra les positions suivantes :

- ►le recrutement à bac+2 par concours associé à une formation professionnelle et un processus de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) sanctionnés par un diplôme Bac+3 conformément au système européen « Licence-Master-Doctorat » ;
- ►la systématisation de la formation alternée pour les TSPDD ayant au moins une licence ou équivalent ;
- ►une meilleure prise en compte des situations individuelles pour les primo-affectations ;
- ►la généralisation et la facilitation à l'accès des formations continues :
  - "Préparations aux concours" pour chaque niveau de promotion ;
  - "Nouveaux métiers" pour répondre aux évolutions des missions de nos services ;
  - "Prise de poste" ;
- ►l'allègement de la formation initiale lors du recrutement par le concours interne d'ITPE (entrée directe en 2ème année) ;
- ►la préservation des recrutements publics, sous statut de fonctionnaire, notamment au sein des Établissements Publics ;
- ►le maintien et la prévalence du statut de fonctionnaire sur le recrutement par contrat, possible uniquement dans le cas de compétences spécifiques non pourvues au sein de nos ministères.

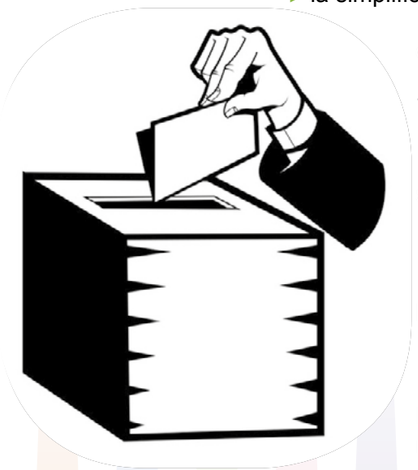

## CARRIERE et PROMOTION

Par ses contributions à la défense de tous, le SNAFiT-UNSA a obtenu le plan de requalification actuellement en cours avec à la clé, le quasi triplement du nombre de postes ouverts à la catégorie A et une nomination au 1er janvier de l'année de promotion pour la liste d'aptitude à ITPE, faisant gagner plusieurs mois de déroulement de carrière.
Pour l'avenir, le SNAFiT-UNSA défendra les positions suivantes :

- ►la disparition du premier niveau de grade de TSDD ;
- ►la création d'un troisième niveau de grade dont l'indice terminal serait égal à celui du dernier échelon des ITPE impliquant un repyramidage du corps avec 50% sur le premier niveau (ex-TSPDD), 30% sur le deuxième niveau (ex-TSCDD), et 20% sur le troisième niveau ;
- ►la création d'un emploi fonctionnel pour les postes d'encadrement, de missions à enjeux ou de spécialistes et d'experts de nos ministères ;
- ►la simplification et l'élargissement de l'accès au comité de domaine ;
- ►la suppression des spécialités pour une carrière construite sur des compétences et non sur des filières ;
- ►la formalisation des règles non statutaires au sein d'une charte de gestion du corps des TSDD, comme c'est le cas pour le corps des ITPE ;
- ►le maintien du niveau de promotion, pour l'accès au deuxième et au troisième grade ;
- ►à l'issue du plan de requalification, le doublement du nombre de postes de promotion classique pour l'accès à la catégorie A ;
- ►la suppression des mobilités contraintes lors d'une promotion ;
- ►la révision des critères de promotion pour la liste d'aptitude à ITPE ;
- ►la facilitation des mouvements entre ministères, services ministériels et établissements publics (suppression des compteurs).

## REMUNERATION

Par ses contributions à la défense de tous, le SNAFiT-UNSA a permis, notamment, avec la mise en place du NES puis du PPCR, **une évolution notable de la rémunération des TSDD** tant au niveau indiciaire qu'indemnitaire (représentant l'équivalent d'une promotion de grade ou un gain de plusieurs dizaines de milliers d'euros sur une carrière complète). Nous avons également franchi une première étape par **la prise en compte d'une partie des primes dans le calcul des droits à la retraite**.

Pour l'avenir, le SNAFiT-UNSA continuera à défendre les positions suivantes :

- ►la revalorisation de la valeur du point d'indice de la fonction publique et son indexation sur un indice national comme celui du coût de la vie par exemple ;
- ►au-delà du PPCR, la revalorisation des grilles indiciaires avec un INM pour l'ensemble du corps compris entre 403 et 673 (actuellement 343 et 587), et la création d'un vrai troisième niveau de grade dont l'indice terminal serait égal à celui du premier échelon des ITPE ;
- ►le paiement de l'année de retard des ISS (pour les agents concernés) ;
- ►la valorisation de la reconnaissance par le comité de domaine : +4 points d'ISS pour les spécialistes et +8 pour les experts ;
- ►l'accès à la NBI « Durafour » ;
- ►l'équité et l'unicité des primes indépendamment de la situation géographique ;
- ►la révision de l'indemnité de résidence et son indexation sur le coût de la vie ;
- ►la compensation financière juste et systématique lors des restructurations de services ;
- ►la mise en œuvre de l'égalité de traitement des fonctionnaires exerçant des missions similaires avec l'harmonisation du niveau de rémunération (par le haut) : « **Même travail, même salaire !** » ;
- ►une meilleure prise en compte du régime indemnitaire dans le calcul des retraites.

## EVOLUTION DE NOS MINISTERES

Depuis la RGPP, les différentes phases de modernisation de la Fonction Publique ont visé à réduire sans cesse les moyens humains et financiers alloués à nos ministères.

Le SNAFiT-UNSA prône une gestion qualitative, plutôt que comptable, des missions de service public de nos ministères.

L'évolution des agents vers de nouveaux métiers doit se faire le plus en amont possible au moyen de plans de formation, garantissant une véritable reconversion de ceux dont les missions s'arrêtent. Ces changements majeurs doivent être accompagnés des moyens nécessaires à la prévention des risques psycho-sociaux, sous la responsabilité de l'employeur.

Le SNAFiT-UNSA refuse que toutes les compétences et tous les savoirs accumulés depuis des décennies au sein des services et du réseau scientifique et technique soient sacrifiés.

Pour l'avenir, le SNAFiT-UNSA sera, plus que jamais, vigilant sur :

- ►l'avenir des DDI, des DREAL et de l'administration centrale ;
- ►la pérennité des Directions Interdépartementales des Routes (DIR) ;
- ►l'évolution des établissements publics (CEREMA, Ifsttar, VNF, AFB…) et les services à compétences nationales (ENTE, CMVRH…) ;
- ►la mutualisation des services supports ;
- ►la départementalisation, la régionalisation et l'externalisation de certaines missions.

**Le SNAFiT-UNSA défendra sans relâche l'intérêt des agents, des missions et du service public.**